

ITU

**“Séminaire sur les coûts et les tarifs pour le Groupe
régional de la Commission d'études 3 pour
l'Afrique (SG3RG-AFR)”**

(Cotonou, Bénin, 8-9 Mai 2012)

**Taxation des services; taxation du
trafic international entrant**

Saliou Touré

**Département Interconnexion
et Relations Internationales**

saliou.toure@orange-sonatel.com

Sommaire

- **Rappel des faits**
- **Problèmes induits par la surtaxe**
- **Impacts sur les consommateurs et opérateurs**
- **Conclusions et recommandations**
- **Questions et commentaires**

Rappel des faits

■ Le 28 mai 2010, le décret 2010-632 fixe un tarif de terminaison minimum de 141 FCFA sur les réseaux fixe et mobile ainsi que la mise en place d'un système de contrôle et de décompte des appels entrants à partir du 01 août 2010. Le produit de cette augmentation de plus de 60% du tarif de terminaison serait collecté par l'autorité de régulation des télécoms et destiné pour 49% au prestataire du contrôle et pour 51% à l'Etat.

■ Le 19 novembre 2010, le décret 2010-1524 suspend l'application des mesures de surtaxe du décret 2010-632, sans toutefois se prononcer sur le contrôle. Cette décision intervient dans un contexte de forte hostilité de l'opinion publique, de la diaspora sénégalaise, du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des travailleurs de Sonatel.

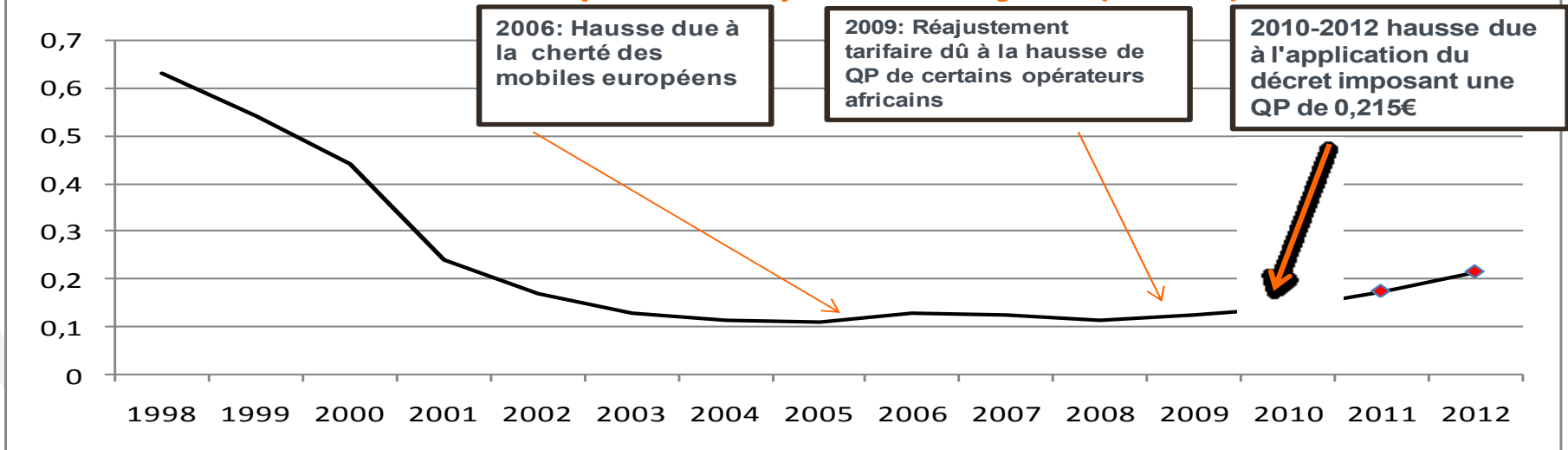
■ Le 24 août 2011, signature d'un nouveau décret abrogeant le premier décret et instituant la surtaxe avec le même niveau de tarif de terminaison (la date d'entrée en vigueur sera fixée par l'ARTP le 30 Août 2011, pour le 01 septembre 2011)

La surtaxe, phénomène à contre courant de l'évolution des tarifs à tendance baissière sur les 10 dernières années.

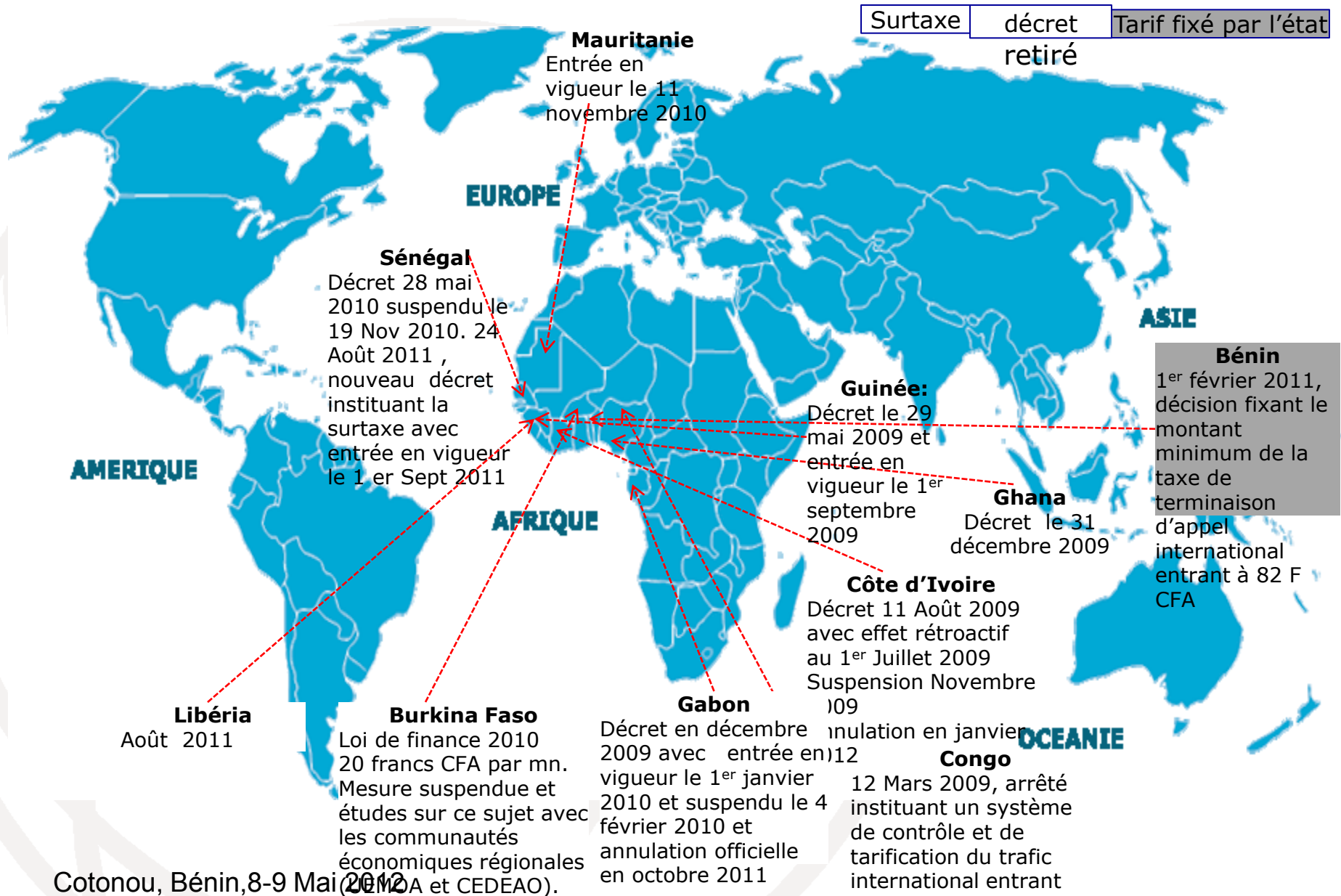
Quote part moyenne reçue															
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quote part Moyenne reçue	0,63	0,54	0,44	0,24	0,17	0,13	0,12	0,11	0,13	0,13	0,11	0,13	0,15	0,18	0,22

■ Une baisse des quotes part qui a entraîné une baisse des tarifs et une augmentation des usages et de la pénétration des services

Quote part moyenne reçue (euro)



Propagation de « l'épidémie » en Afrique

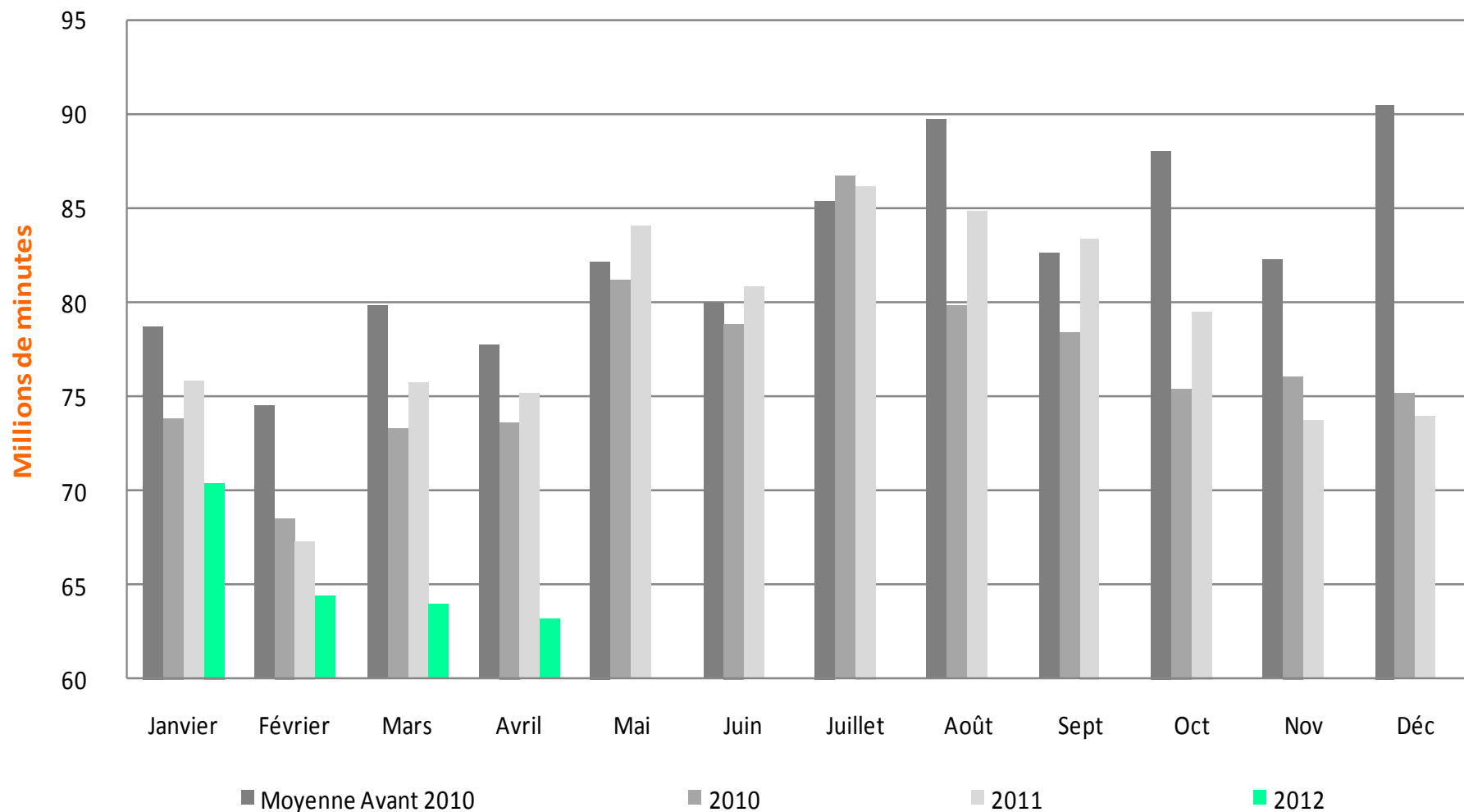


Une baisse du trafic malgré la suspension

Volume de trafic international entrant

Décret 1 Surtaxe: Août 2010 au Novembre 2010: Baisse jusqu'en Mai/juin 2011

Décret 2 Surtaxe: Octobre 2011 et encours jusqu'au 15 Mai 2012



Baisse des volumes de trafic international entrant et des revenus des opérateurs

- En fin 2010, sur la période d'application, la surtaxe avait entraîné une baisse de 15% du trafic, baisse qui s'est poursuivie jusqu'en Avril 2011 malgré la suspension intervenue en Novembre 2010.
- Depuis sa ré introduction en Août 2011, nous avons observé une baisse de -27% du trafic international entrant en janvier 2012 (le fixe a lui seul a connu une baisse de -33%). A ce rythme, nous pouvons atteindre une baisse avoisinant 33% sur un an.
- Le trafic VOIP entrant (Skype, MSN, Viber, Google talk, Facetime, etc....) a augmenté de 70%. Un tarif client très élevé entraine un changement d'usage au détriment de la voix classique!
- L'activité Hubbing ainsi que les offres sous régionales (Orange Zone, call centers, numéros verts internationaux, etc....) sont fortement menacées.
- Augmentation de la fraude avec la recrudescence du trafic SIMBOX

Une mesure durement ressentie: baisse du pouvoir d'achat des Sénégalais de la diaspora

- L'application de la surtaxe a été durement ressentie par les Sénégalais de la diaspora.
- Les opérateurs ont répercuté la surtaxe à leurs clients finaux
- Une récente étude montre que 98% des appels entrants au Sénégal sont faits par les émigrés. La surtaxe a contraint la diaspora à appeler moins ou à opérer des arbitrages en transférant moins d'argent à leurs familles.

Réciprocité, renchérissement des tarifs vers et au départ du Sénégal : les Etats semblent oublier qu'il s'agit d'une relation bilatérale!

■ Hausse des tarifs vers et au départ du Sénégal

■ Pays appliquant déjà la réciprocité suite surtaxe Sénégal (destinataires de l'essentiel du trafic départ de Sonatel) : 255 FCFA TTC/mn sur le mobile et 169 FTTC/mn sur le fixe

■ - Bénin

■ - Cameroun

■ - Mali

■ - Togo

■ - Burkina Faso

■ - Gabon

■ - Guinée Bissau

■ - Maroc

■ - Côte d'Ivoire

■ Cap Vert

+46% en local

+50% à l'étranger

Communiqué de presse

Compte tenu des différences notées dans les tarifs payés aux opérateurs internationaux, **Sonatel** vous fait part de sa nouvelle grille tarifaire pour les appels vers l'international, à compter du **17 octobre 2011**.

	Appels à partir du mobile	Appels à partir du fixe
Zone 1 : Europe, Asie, USA, Amérique du Sud, Océanie hors Australie, Afrique hors zone 2	175 FTTC /mn (141 FHT et Rutel)	137 FTTC/mn (111 FHT et Rutel)
Zone 2 : pays ayant un tarif de terminaison supérieur ou égal à 141 F :		
• Pays appliquant une surtaxe sur leurs appels entrants : Guinée, Mauritanie, Congo		
• Pays appliquant la réciprocité suite à la surtaxe du Sénégal : Bénin, Cameroun, Mali, Togo, Burkina Faso, Gabon, Guinée Bissau, Maroc, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Niger	255 FTTC/mn (206 FHT et Rutel)	169 FTTC/mn (136 FHT et Rutel)
• Autres Pays : Gambie, RD Congo, Madagascar, Libye, Tunisie, Sierra Leone, Australie, Russie		

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service client au **1441** ou visiter le site **www.orange.sn**

service client 1441 - www.orange.sn

sonatel

orange

On note l'incohérence tarifaire de la mesure du fait de fortes distorsions : les communications vers la Chine ou Europe seront moins chères qu'une communication vers un pays limitrophe (à l'encontre de toute volonté d'intégration régionale).

■ -Niger

Conclusions et recommandations

La bonne nouvelle, la surtaxe a été officiellement annulée au Sénégal (entrée en vigueur le 15 mai 2012)!

- La surtaxe sur les appels entrants est une très mauvaise mesure pour le secteur des TICs (Opérateurs, consommateurs, Etat)
- Elle entraîne une hausse des prix, une baisse des volumes, une augmentation de la fraude, et un arrêt de la croissance dans le secteur.
- Chaque partie prenante doit être informée pour en retour sensibiliser les autorités et les régulateurs
- Les opérateurs doivent avoir des contraintes de couvertures réseau, de baisse de prix, de déploiement de services innovants, et d'accompagnement du secteur des TICs, au lieu de servir de vaches à lait, collectant des taxes chez les consommateurs.
- Une politique fiscale qui encourage le développement des TICs aura des effets directs et indirects bien plus bénéfiques pour les économies qu'une taxation excessive qui freine la croissance.
- En plus des instances nationales et communautaires , L'IUT doit également porter ce combat



Questions et commentaires